

de conflits avec les pouvoirs militaires, il s'y révélait une certaine froideur, un manque de confiance à l'égard de l'Allemagne.

Comme il était à prévoir, la commission parlementaire ne se rallia aucunement à la conception luxembourgeoise et rejeta comme non valables les réserves faites par nos députés. (17)

Après l'adoption d'une motion Werner modifiant celle proposée par Mittelmaier, la question disparut de l'ordre du jour et nos députés assistèrent de nouveau aux séances de l'Eglise St. Paul.

C'est qu'entretemps (le 5 juin) nos Etats avaient voté à l'unanimité la motion *Richard* modifiée par celle de Ch. Metz et ainsi conçue : « Dans l'espérance que le Parlement allemand, mû par de généreux sentiments, ne prendra aucune mesure qui puisse attenter à la nationalité luxembourgeoise ou aux droits réservés dans le mandat de nos députés, l'Assemblée nationale invite ses députés à continuer de prendre part aux travaux du parlement allemand dans l'intérêt commun, sans qu'ils soient obligés de protester davantage quoi qu'il arrive. » (18)

Si nos députés n'ouvrirent pas plus la bouche qu'auparavant, ils manifestèrent néanmoins par leurs votes successifs qu'ils étaient adversaires de l'augmentation des attributions du pouvoir central. (19)

On pourrait s'étonner de cette attitude de la part d'hommes tels que Munchen qui s'était tout de même réclamé de la « patrie allemande. »

Pour bien comprendre cette expression dont les occupants de 1940 ont, hélas, fait tant état, il faut l'interpréter dans le même sens dans lequel l'avait conçue Goethe déjà en octobre 1828, c'est-à-dire dans celui de fédération d'états souverains. Et si le sage de Weimar se promettait tout d'une union basée autant sur la considération réciproque que sur les mêmes monnaies, poids, mesures, passeports etc. — il repoussait, lui aussi, toute centralisation en une grande résidence et cela pour des raisons culturelles. (20)

On a beaucoup discuté les raisons, d'ailleurs multiples, pour lesquelles Charles Munchen et ses collègues votèrent en 1848 pour la solution petit-allemande (267 voix contre, 263 pour la solution grand-allemande, donc autrichienne), comme ils donnèrent leur voix le 28. 3. 1849 à Frédéric Guillaume IV.

Servais a prétendu qu'ils avaient voté d'abord pour l'archiduc Jean, comme vicaire de l'Empire, puis pour le roi de Prusse comme empereur « parce que ces choix paraissaient propres à détourner les dangers dont l'ordre public était menacé en Allemagne, par le parti révolutionnaire ou démagogique qui s'agitait partout. » (21)

Mais on est plus près de la vérité en admettant avec M. A. Collart que, toujours encore, nos délégués étaient subjugués par l'attitude intolérante de Mgr Laurent et que c'était dans la crainte du danger ultramontain qu'ils avaient voté avec les 290 députés qui offrirent la couronne impériale au protestant roi de Prusse. (22)

Toutefois, les tendances unitaires et centralisatrices du Parlement de Francfort firent-elles déchanter peu à peu les éléments les plus